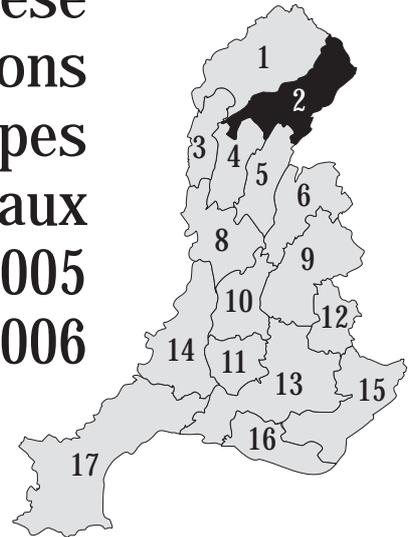


préparation de l'avant projet de sdage

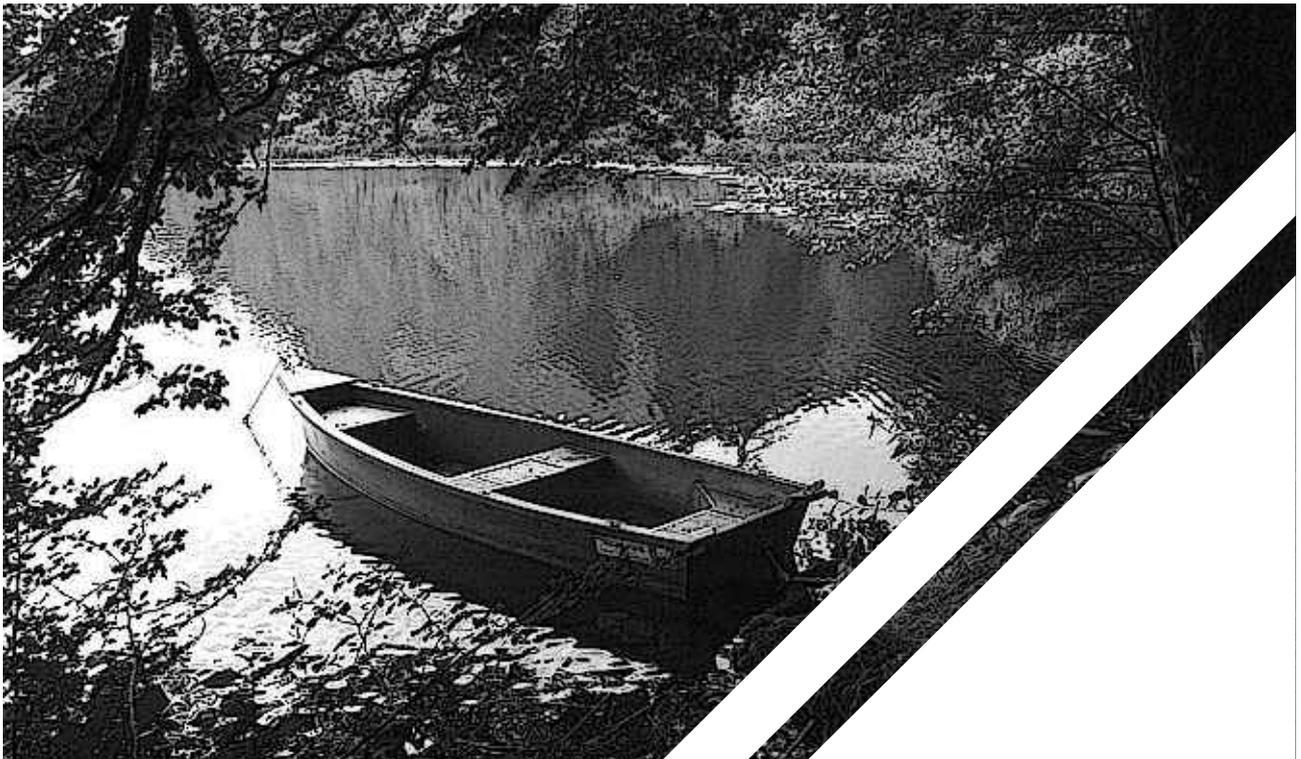
Doubs

2

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



comité
de bassin
rhône méditerranée



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs proposés par masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

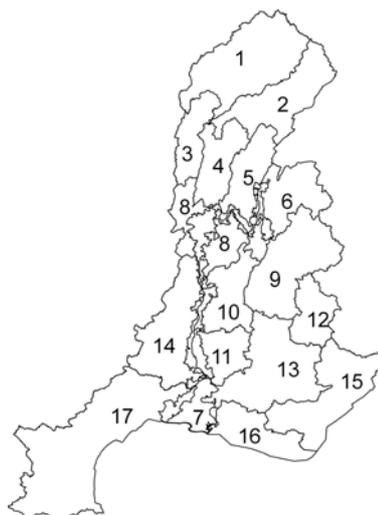
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

DO_02_01	Allan - Allaine
DO_02_02	Basse vallée du Doubs
DO_02_03	Bourbeuse
DO_02_04	Clauge
DO_02_05	Cusancin
DO_02_06	Dessoubre
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse
DO_02_08	Doubs médian
DO_02_09	Doubs moyen
DO_02_10	Drugeon
DO_02_11	Guyotte
DO_02_12	Haut Doubs
DO_02_13	Lizaine
DO_02_14	Loue
DO_02_15	Orain
DO_02_16	Savoireuse

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 2 - "DOUBS"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Altération de la continuité biologique des milieux

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

Perturbations du fonctionnement des milieux par les étangs

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les eaux pluviales

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Allan-Allaine	Basse vallée du Doubs	Bourbeuse	Clauge	Cusansin	Dessoubre	Doubs	Franco-Suisse	Doubs médian	Doubs moyen	Dugeon	Guyotte	Haut Doubs	Lizaine	Loue	Orain	Savoireuse	masses d'eau souterraines													lien projet d'orientation fondamentale		
																				6116	6120	6140	6237	6238	6305	6306	6307	6320	6331	6332	6348	6415		6505	
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	X						X	X			X	X	X																				7
		Améliorer la connaissance sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire ou supprimer les rejets (recherche de substituts, techniques de traitement, ...)	X						X					X	X																			7	
	Développer le partage des connaissances et améliorer l'organisation collective	X						X					X	X							X												7		
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	X											X	X												X	X						7	
		Encourager la substitution de substances dans les procédés							X					X	X								X											7	
		Traiter de façon spécifique la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent							X						X								X											7	
		Eliminer les substances des rejets aqueux (production de déchets solides ou pâteux)							X						X																			7	
	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Organiser une gestion des déchets adaptée (collecte des déchets dangereux ménagers, communication envers le public, ...)	X													X																		7	
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...	X						X					X	X								X											7	
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																								X							9	
		Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																					X							X				9	
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions																					X											9	
	pollution par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...																								X							7	

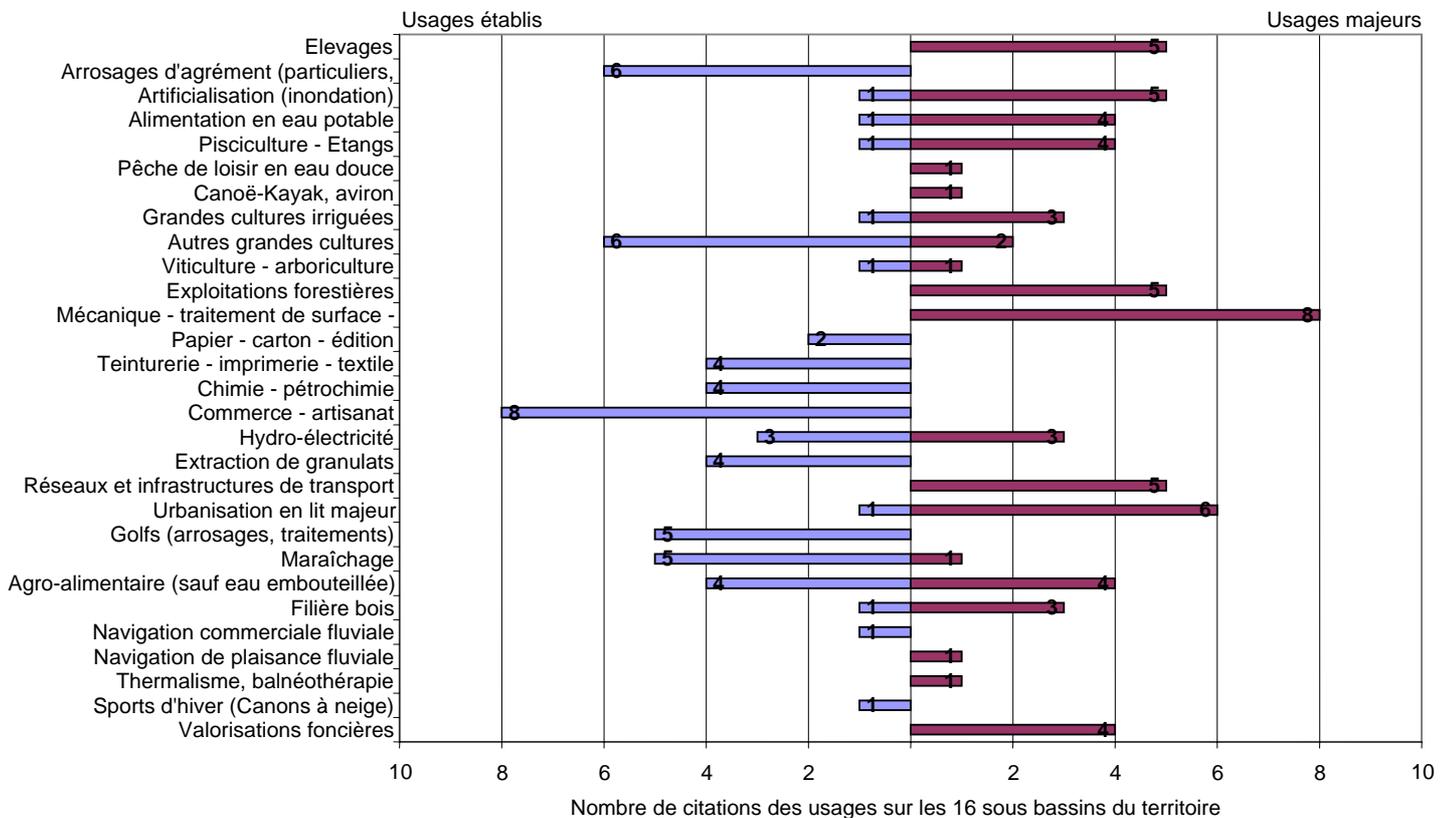
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Le lien entre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux et les usages présents sur le bassin versant a notamment été examiné. Ce travail, à dire d'expert des groupes locaux, a permis de mettre en évidence des usages concernés par les mesures et d'autres favorisés. Cette approche, en lien avec les objectifs de bon état des milieux, apporte un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique des mesures formulées.

✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

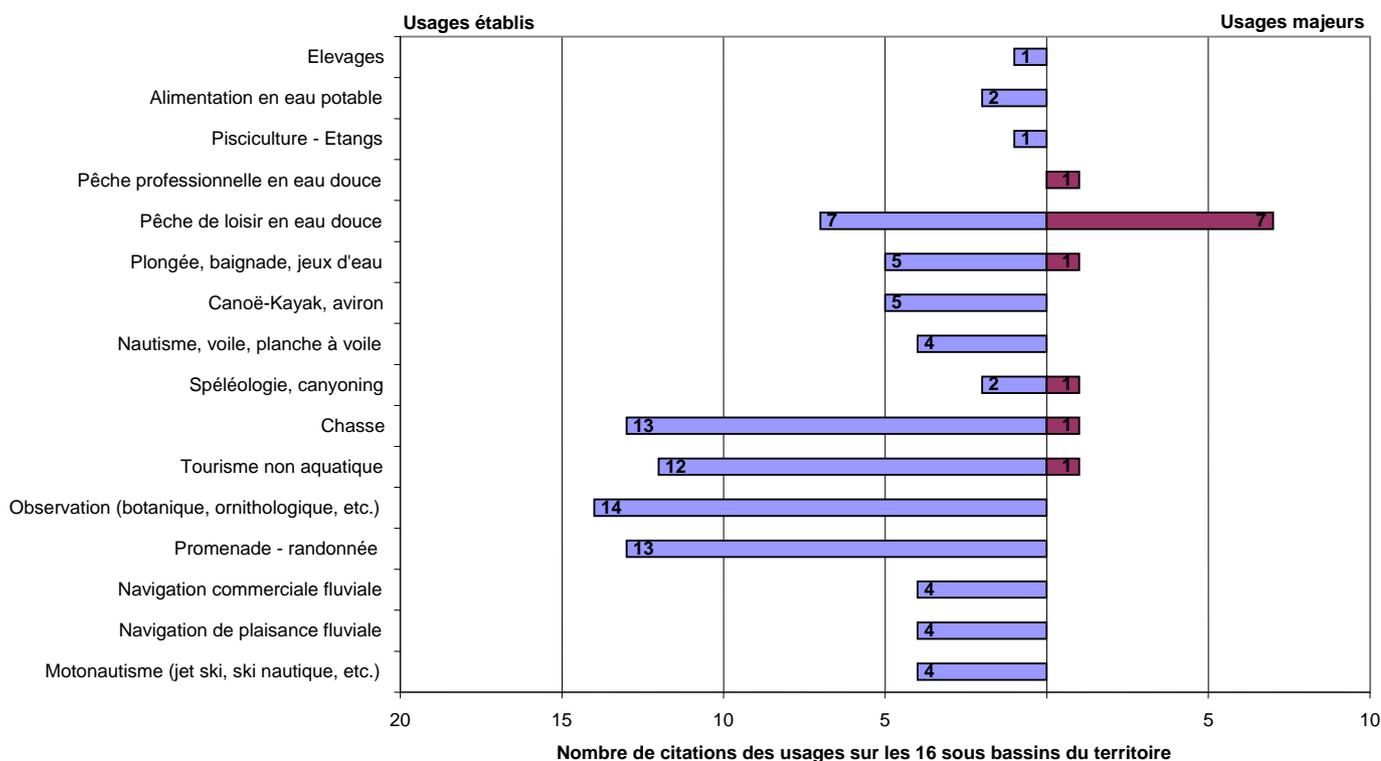
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE DOUBS



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête l'industrie mécanique et de traitement de surface, le commerce- artisanat, l'urbanisation en lit majeur, l'agriculture (grandes cultures non irriguées et élevage) et les exploitations forestières.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE DOUBS



Les usages eco-touristiques ainsi que les loisirs liée ou non à l'eau sont favorisés par l'atteinte du bon état.

Les fonctionnalités des milieux le sont également largement. Ainsi, pour plus de 80% des bassins versants du territoire, la **richesse biologique** (biodiversité), et les **capacités d'auto-épuration** du milieu seront soutenues par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera l'**amortissement des crues** et la **gestion sédimentaire** (dans 75% des bassins versants du territoire) ainsi que la ressource en eau locale (dans près de 45% des bassins).

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Allan - Allaine (DO_02_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
627	L'Allan	fortement modifiée			bon potentiel	délai	dérogation de délai du bon potentiel - influence forte de la masse d'eau amont et risque de rémanence des toxiques.
630	L'Allan de sa source à la confluence avec la Savoureuse et l'Allaine	naturelle			bon état	délai	bassin qui dépend de décisions extra- territoriales. Rémanence des pollutions toxiques dans les sédiments, incertitude sur les impacts liés à la réhabilitation de la décharge de Bonfol.

Sous bassin versant : Basse vallée du Doubs (DO_02_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1808	Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Bourbeuse (DO_02_03)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
631	La Bourbeuse de la confluence avec la Madeleine jusqu'à l'Allan	naturelle			bon état	délai	Ampleur des travaux prévus (réseaux de collecte prévus à l'échéance 2015 importants à réaliser).
632A	Le Saint Nicolas	naturelle			bon état	non	
632B	La Madeleine	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Clauge (DO_02_04)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
621	La Clauge	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Cusancin (DO_02_05)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
626	Le Cusancin	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Dessoubre (DO_02_06)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
634	Le Dessoubre	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Doubs Franco-Suisse (DO_02_07)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon au pont de Glere	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L10	lac de Moron	fortement modifiée			bon potentiel	à préciser	
L14	lac de Chaillexon	naturelle			bon état	à préciser	

Sous bassin versant : Doubs médian (DO_02_08)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
633A	Le Doubs du pont de Glère à la Confluence avec le Dessoubre	naturelle			bon état	non	
633B	Le Doubs de la Confluence avec le Dessoubre à la Confluence avec l'Allan	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Doubs moyen (DO_02_09)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
625	Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Drugeon (DO_02_10)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2024	Le Drugeon	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L8	l'Entonnoir	naturelle			bon état	à préciser	
L9	étang de Frasne	artificielle			bon potentiel	à préciser	

Sous bassin versant : Guyotte (DO_02_11)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
613	La Guyotte	naturelle			bon état	objectif	Milieu peu dynamique / Taux d'artificialisation généralisé / Assecs réguliers / Faible potentialité biologique ne permettant pas d'obtenir un bon état biologique.

Sous bassin versant : Haut Doubs (DO_02_12)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
638	Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon	naturelle			bon état	délai	Incertitude sur la faisabilité des actions côté Suisse. Sensibilité du milieu récepteur. Rémanence des HAP et micropolluants dans les sédiments.
639	La Jougnena	naturelle			bon état	non	
642	Le Doubs de la sortie du lac de St Point jusqu'à l'amont de Pontarlier	naturelle			bon état	non	
643	Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point	naturelle			bon état	non	
644	Le Doubs de sa source au Bief Rouge	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L12	lac de Saint-Point	naturelle			bon état	non	
L13	lac de Remoray	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Lizaine (DO_02_13)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1679	La Lizaine	naturelle			bon état	délai	Coût financier lié aux travaux de restauration de la Lizaine ainsi qu'à l'assainissement d'Héricourt

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L3	bassin de Champagny	fortement modifiée			bon potentiel	à préciser	manque de données.

Sous bassin versant : Loue (DO_02_14)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1653	La Furieuse	naturelle			bon état	non	
617	La Basse Loue d'Arc-et-Senans à la confluence avec le Doubs	naturelle			bon état	non	
618	La Cuisance	naturelle			bon état	délai	Incertitude sur le temps de réponse du milieu. Programme de restauration lourd à entreprendre au regard des actions déjà menées sur le BV.
619	La Loue de sa source à Arc-et-Senans	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Orain (DO_02_15)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
615	L'Orain	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Savoureuse (DO_02_16)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
628A	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	naturelle			bon état	non	
628B	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	à préciser			manque de données	à préciser	On doit d'abord statuer sur le caractère MEFM (oui/non) de la masse d'eau pour être en mesure de proposer un objectif.
629	La Rosemontoise	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L5	étang du Malsaucy	artificielle			bon potentiel	à préciser	

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6116	Calcaires, marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon		Bon état		
6116a		Nord-Est Lanterne de Pelousey		Bon état 2015	
6116b		Sud-Ouest Lanterne de Pelousey		Importance de la dégradation restant à préciser	manque de connaissances
6120	Calcaires jurassiques chaîne du Jura - BV Doubs et Loue		Bon état		
6140	Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau		Bon état		
6237	Calcaires profonds des avants- monts du Jura		Bon état		
6238	Calcaires jurassique sup. sous couverture Belfort		Bon état		
6306	Alluvions de la vallée du Doubs		Bon état		Problèmes nitrates et pesticides
6307	Alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse)		Bon état après 2015		
6307a		Alluvions de l'Allan		Bon état après 2015	Pollutions chroniques d'origine industrielle et pollutions par les pesticides agricoles et non agricoles. Qualité de la ME en partie dépendante de la Suisse (impact méconnu des futurs travaux de réhabilitation de la décharge de Bonfol)
6307b		Alluvions de la Savoureuse amont		Bon état 2015	Surexploitation de la nappe
6307c		Alluvions de la Savoureuse aval		Bon état après 2015	Pollutions chroniques d'origine industrielle et pollutions par les pesticides agricoles et non agricoles
6320	Alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs et alluvions de la basse vallée de la Loue		Bon état après 2015		
6320a		Alluvions de la Basse vallée de la Loue et alluvions du Doubs rive gauche		Bon état 2015	
6320c		Alluvions d'interfluves Saône-Doubs, panache de pollution Solvay		Secteur restant dégradé (pollution historique)	Irréversibilité de la pollution historique à notre échelle de temps
6320d		Alluvions d'interfluves Saône-Doubs, hors panache de pollution Solvay		Bon état après 2015	Pollutions par les nitrates et pesticides d'origine agricole
6331	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs		Bon état		
6331a		Cailloutis plio-quaternaires du Sundgau		Bon état 2015	
6331b		Tertiaire du pays de Montbéliard et du Sud de l'Alsace		Bon état 2015	
6332	Cailloutis pliocènes de la Forêt de Chaux		Bon état		
6348	Alluvions du Drugeon, nappe de l'Arlier		Bon état		Pollutions par les pesticides non agricoles et métaux lourds
6415	Calcaires jurassiques BV de la Jougnena et Orbe (district Rhin)		Bon état		
6500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges		Bon état		
6505	Domaine marneux de la Bresse		Bon état		Enjeu limité en raison des faibles potentialités de l'aquifère
6516	Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien		Bon état		
6618	Socle vosgien BV Saône-Doubs		Bon état		

